



## Demaande de divorce par mon mari, et moi sans ressources

Par **cathy59**, le **05/09/2008** à **18:57**

bonjour

mon mari veut divorcer, et moi suis d'accord, etant donné que rien ne va plus entre nous depuis des annees

cependant, je n'ai ps de travail, et je m'inquiet pour mon avenir financier

ça fait 10 ans que nous sommes ensemble, mais maries depuis juin 2002 sans enfant ensemble, j'ia une fille d'une precedente union

mon mari a environ 3000 euros de revenus

j'ai pensé demandé une prestation compensatoire, et le rmi, mais est ce possible?

de plus, il veut entamer une procedure de divorce pour faute car j'ai quelqu'un dans ma vie, mais lui aussi, et de plus, j'ai la preuve qu'il depense enormement pour son amie alors qu'il resserre tres fort mon budget alimentaire

que pensez vous de ma situation?

merci infiniment, suis deprimee et seule

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **22:30**

Votre mari a t'il entamé une procédure de divorce ?

S'il ne l'a pas fait, faites le.

Vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'aide juridictionnelle totale.

Demandez un dossier au greffe du tribunal de grande instance ainsi qu'une liste d'avocat.

Si votre mari a entamé la procédure, la démarche pour vous est la même que celle citée précitée.

Votre avocat se chargera de demander une prestation compensatoire.

Agissez rapidement.

Bon courage

Par **cathy59**, le **06/09/2008 à 09:07**

bonjour laure

merci de votre reponse

concernant l'aide judiciaire, je le savais

mon mari n'a encore rien entamé, et moi, j'attendais de trouver du travail, pour le faire

cependant, la situation devient trop pesante, et ma question était aussi de savoir si je pouvais cumuler une prestation compensatoire et le rmi

je vous remercie de bien vouloir m'aiguiller, d'autant que mon mari a établi un budget qui ne me convient pas, alors qu'il fait des dépenses pour son amie

bonnejournee, et merci encore

Par **Marion2**, le **06/09/2008 à 11:46**

Vous pouvez entamer la procédure de divorce, avec l'Aide Juridictionnelle, vous n'aurez aucun frais.

Allez voir une Assistante Sociale, elle pourra vous aider financièrement si vous avez la preuve qu'une demande en divorce et intentée (attestation de votre avocat par exemple) .

Concernant le RMI, il va être supprimé et remplacé par le RSA

Cordialement

Par **cathy59**, le **06/09/2008 à 11:57**

merci laure

concernant le RSA, on m'en a parlé, je ne sais pas exactement en quoi ça consiste, je vais me renseigner sur le net

pour l'assistance sociale, en quoi peut elle m'aider financièrement a partir du moment ou j'ai entamé une procedure de divorce svp?

je vous remercie pour le temps passé a me répondre

cordialement

Par **Marion2**, le **06/09/2008** à **11:59**

Si vous n'avez pas de ressources, elle pourra vous obtenir des aides financières  
Cordialement

Par **cathy59**, le **06/09/2008** à **12:46**

je compte bien voir une assistante sociale, car je ne connais pas les aides auxquelles je  
pourrais prétendre, a part l'apl, par la caf  
je pense qu'etre suivie par une assistante sociale sera la meilleure solution sans mon cas

en tout cas, ej vous remercie pour votre aide et vos conseils, ce forum est tres plaisant, merci  
encore